Envoyé en préfecture le 20/02/2023
Reçu en préfecture le 20/02/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230216-DEC202308-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

16 FEV 2023

DEC202308
FINANCES ;
Signature d'un devis pour l'agrandissement d'une plateforme de stationnement d'une grue aux Frères Maristes

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

VU le devis de la Société COLAS en date du 15 février 2023,

VU le projet de réhabilitation de la congrégation des Frères Maristes,

VU les caractéristiques de la grue pour la livraison de la chaufferie bois,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'agrandir la structure de voirie existante pour permettre le passage et le stationnement d'une grue de 100 tonnes afin d'assurer la livraison de la chaufferie bois en toute sécurité,

CONSIDERANT que la proposition faite par la société COLAS en date du 15 février 2023 est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du devis :

- Devis pour l'agrandissement d'une plateforme de stationnement d'une grue aux Frères Maristes : 4 808.40 € TTC avec la société COLAS

PUBLICATION au R.A.A.

le Maire

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON